CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juillet 2022

Sous la présidence de Monsieur Bernard ISOARD, maire

Etaient présents :

Mrs et Mmes Aurélie SIGNORET - Denis TALLON- Colin MAXIMIM -Eric AUDUREAU - Martine JANIN- REYNAUD - Jean-Christophe SIGNORET - Lionel SIGNORET

Absent représenté :

Michel BOURGOIN représenté par Jean-Christophe SIGNORET

Public: Mme Roselyne DRAIN et M Xavier MATHURIN

Début de séance à 20 h 42

Secrétaire de séance : Martine JANIN-REYNAUD

1=ORDREDESIGER

1 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021RPOS de l'eau potable

Le rapport est présenté à l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2224-5 du CGCT.Ce rapport est public et permet d'informer les usagers notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il est adopté à l'unanimité par les élus.

Vote à l'unanimité

2 - Mise en vente immobilière de l'ancien local pompiers

Comme convenu lors de la séance du 26 avril 2022, après l'étude du marché et passage du géomètre pour la division de parcelle, il convient d'effectuer la publicité pour la mise en vente de l'ancien local pompier au prix de 45 000 €

Vote à l'unanimité

3 - Publicité des actes :

A compter du 1^{er} juillet 2022 la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation. Elles peuvent choisir les modalités de publicité des actes : soit affichage, soit par publication « papier », soit par publication électronique. Les élus optent pour un affichage en mairie.

Vote à l'unanimité

4 - Achat du terrain Pont du Châtelet :

La SAFER a transmis une promesse unilatérale d'achat pour 3 parcelles : G673 de 8a65ca, L500 de 29a95ca et la L499 de 82ca. En situation locative libres pour une valeur de 332 €. Avec les prestations de service dues à la SAFER en sus du prix de 180 €TTC. Ce type de contrat comprend une opération rurale avec cahier des charges et vente à un bailleur. Le bail serait au profit de Mme Hélène RIEUSSE pour les parties non aménagées dans le cadre d'un élevage caprin lait avec transformation fromagère. Considérant les difficultés d'aménagement

et de stationnement sur le site emblématique du Pont du Châtelet, notamment en haute saison touristique, les élus estiment que la proposition de la SAFER doit être acceptée.

Vote: (7 pour 2 abstentions) majorité

5 - Eau potable : demande de prorogation facturation au forfait :

Il est proposé au conseil de renouveler auprès de Madame la Préfète, l'autorisation de facturation de l'eau au forfait comme prévu par l'article L2224-12-4 du CGCT, article qui permet d'obtenir une dérogation par arrêté préfectoral pour une période maximale de trois ans. Vote à l'unanimité

6 - Attribution AEP réseau de distribution le Melezen - marché procédure adaptée :

Concernant le renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable du hameau du Melezen l'avis de publication en procédure adaptée s'est clôturé le 25 juin 2022. Suite à cela la commission d'appel d'offres s'est tenue le 11 juillet 22022 et a approuvé le rapport d'analyse du maître d'œuvre CLAIE qui retient l'offre de l'entreprise SACT OLIVERO pour un montant de 262 500.70 € HT.

Vote à l'unanimité

7 - Avenant n°1 AEP captage de la chapelle :

Suite à des imprévus (captation des eaux, contraintes environnementales...) pour le chantier attribué à l'entreprise SACTP OLIVERO pour le captage de la source de la Chapelle ; imprévus qui ont eu une incidence sur la maîtrise d'œuvre de l'entreprise CLAIE , il convient d'approuver l'avenant de 21 214.96 € HT au profit de l'entreprise SACTP OLIVERO et d'accepter la proposition de la maîtrise d'œuvre complémentaire de CLAIE pour 8 000€ HT.

Vote à l'unanimité

II - QUESTIONS DIVERSES

• **Ecole**: Victor ROMANOVYCH, réfugié ukrainien installé aux Prads, a accepté de travailler sous contrat 1 mois au SMIC horaire. Une réunion aura lieu sur place pour lui indiquer le travail à réaliser.

Des investissements en mobilier sont à prévoir au regard de l'augmentation des effectifs. Les deux instituteurs vont inscrire un de leur enfant sur St Paul et ils se chargent d'obtenir une dérogation.

- Camping sauvage: un arrêté toujours actuel, interdit le camping sauvage sauf accord écrit du propriétaire, ramassage des ordures ménagères et organisation d'un « feuillet ».
 Cependant, il est décidé d'aborder le sujet lors de la prochaine réunion publique pour sensibiliser les propriétaires qui ont donné leur accord à la perception de la taxe de séjour à reverser à la CCVUSP
- <u>Cantine</u>: Le restaurant l'Ubaïa souhaite voir augmenter le montant du repas à 8 € Les élus de leur côté demandent que sur le menu soit indiquée la provenance des produits locaux. Une réunion avec l'ensemble des producteurs locaux sera mise en place.
- <u>Installation</u> d'un nouveau maraîcher chez Cyril BOURILLON, ce dernier souhaite être logé sur la commune.

- <u>Demande d'aménagement du chalet d'accueil</u> pour l'été comme déjà réalisé à Tournoux par l'association SPE.
- <u>Local salle des Rencontres</u>: le local sera mis à disposition de l'association SPE. Cette occupation devra être formaliser par un petit document signé.
- <u>Chauffage de l'école</u>: il est prévu de raccorder la salle d'activités à la nouvelle chaudière. Des réserves sont émises sur le prêt de cette salle pour une utilisation extra-scolaire (répercussion sur les coûts et entretien)
- <u>Eau</u>: il est signalé qu'il n'y a plus de trop plein à Serenne, et que la fontaine coule car elle est alimentée par une source. L'après-midi du conseil municipal il manquait 1/3 du réservoir à Tournoux. A St Paul le niveau se situe 40 cm sous le trop plein.

 Une réunion publique devrait se dérouler dans l'été à ce sujet

<u>Local poubelles sur Fouillouse</u>: il sera vidé et fermé dans un premier temps. Puis il sera proposé au Caf pour lieu de stockage avec aménagements à leur frais ou sera détruit.

Séance levée à 21 h 16 Lecture en ligne sur le blog